

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Le Conseil Municipal, ainsi composé et réuni dans la salle ordinaire des séances, conformément à l'article L 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales, DÉSIGNE Madame Virginie DAHLEM comme secrétaire de séance et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est ensuite soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et adopté.

Le Conseil passe ensuite à l'ordre du jour.

Délibération n° 01 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : - 4 AVR. 2023

Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le - 4 AVR. 2023

ID : 008-210804548-20230331-01_03_2023-BF

Considérant qu'aucune anomalie n'a été trouvée dans la gestion des comptes par Monsieur Didier LAURENT, Trésorier,

DÉCLARE, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de la Commune de WARCQ, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur Didier LAURENT, Trésorier, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 02 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire-Adjoint de Warcq.

Présents : Mesdames Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 12

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : - 7 AVR. 2023

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes	1 360 866.52 €
Dépenses	1 386 636.51 €

Section d'Investissement

Recettes	661 080.31 €
Dépenses	424 976.42 €

Résultat de l'exercice 2022 : Excédent de 210 333.90 €

Considérant l'excédent de clôture de 2021 de 1 843 324,71 €.

Considérant la part affectée à l'investissement 2022 : 418 021 €

Résultat global de clôture de l'exercice 2022 : excédent de 1 635 637.61 €.

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 03 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : - 4 AVR. 2023

Affectation - Résultat 2022

Le Conseil Municipal,

*Vu l'excédent de la section d'Investissement de 2021 de 489 044 €
Vu l'excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2021 de 936 259.71 €
Vu l'excédent de la section d'Investissement de 2022 de 236 103.89 €
Vu le déficit de la section de Fonctionnement de 2022 de 25 769.99 €
Vu l'état des dépenses reportées de 1 302 619.00 €
Vu l'état des recettes reportées de 136 892.00 €*

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le - 4 AVR. 2023

ID : 008-210804548-20230331-03_03_2023-DE

Après en avoir délibéré,

PROPOSE d'affecter le résultat 2022 de la manière suivante au Budget de l'exercice 2023:

- compte 1068 :	440 579,11 €
- compte 001 :	725 147,89 €
- compte 002 :	469 910,61 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 04 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : - 4 AVR. 2023

Vote des Taux des Impôts directs locaux

Monsieur Jean-François GOSSET, 1^{er} Adjoint, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur Jean-François GOSSET, 1^{er} Adjoint, propose de modifier les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - taxe foncière sur les propriétés bâties : | 45.35 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 36.82 % |
| - taxe d'habitation : | 12.56 % |

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour	12
Contre	2 (Corinne DAUCHY et Philippe SACREZ)
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 05 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : - 7 AVR. 2023

Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire-Adjoint en charge des finances,

Après en avoir délibéré

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2023, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses, aux sommes ci-après :

Section de Fonctionnement :

Recettes 1 847 383 €

Dépenses 1 847 383 €

Section d'Investissement :

Recettes 1 724 630 €

Dépenses 1 724 630 €

Pour 12

Contre 2 (Corinne DAUCHY et Philippe SACREZ)

Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 06 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Tableau des effectifs des emplois permanents

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles L 411-1 et L 415-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu la dernière délibération du Conseil Municipal n° 14-03-2022 du 24 mars 2022 portant réactualisation du tableau des emplois permanents,

Considérant la nomination d'un agent au 1^{er} septembre 2022, par voie de mutation, sur le poste d'adjoint administratif principal 2^e classe, à temps complet, sur 35/35^e, devenu vacant depuis le 1^{er} novembre 2020 suite à avancement de grade,

Considérant la mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent sur le poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet sur 35/35^e, pour une durée de 5 ans, du 14 mai 2022 au 13 mai 2027,

Considérant la nomination d'un nouvel agent sur ce poste, au 1^{er} janvier 2023,

Considérant la démission d'un agent contractuel de droit public au 31 mars 2022, sur le poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet, sur 8/35^e, créé par délibération n° 11-06-2020 du 19 juin 2020,

Considérant la nomination d'un nouvel agent contractuel de droit public au 1^{er} septembre 2022, sur ce poste,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité suivant, qui prendra effet à compter de ce jour :

Emplois Permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Postes vacants	Temps de Travail hebdomadaire
Administratifs					
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	35 h
Rédacteur Principal 2 ^e classe	B	1	0	1	35 h
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C (3)	1	1	0	35 h
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C (2)	1	1	0	35 h
Adjoint Administratif	C (1)	1	1	0	35 h
Techniques					
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	C (2)	3	3	0	35 h
Adjoint technique	C (1)	8	5	3	35 h
Adjoint technique	C (1)	1	0	1	28/35 ^e h
Adjoint technique	C (1)	1	1	0	8/35 ^e h
Police Municipale					
Gardien Brigadier	C	1	0	1	4/35 ^e h
Brigadier-chef Principal	C	1	1	0	20/35 ^e h
Animation périscolaire					
Animateur	CDI droit public	1	1	0	35 h
Adjoint d'animation territorial	C (1)	1	0	1	35 h
Adjoint d'animation territorial	C (1)	1	1	0	20/35 ^e h
Adjoint d'animation territorial	C (1)	1	0	1	8/35 ^e h
		24	16	8	

PRÉCISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de la Collectivité de l'exercice en cours.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 07 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Tarifs de location de la salle communale et du matériel

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT le tarif en vigueur concernant la location de la salle communale et du matériel, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, à savoir :

*** Salle des fêtes :**

*Pour les particuliers : salle : 303 € - cuisine : 96 € (le weekend)
pour un vin d'honneur de mariage : 96 €*

Pour les commerçants : ventes et expositions, par jour d'occupation : 434 €

Dans le cadre d'actions conformes au développement touristique du village, le Conseil Municipal DÉCIDE de louer la salle des fêtes, pour un montant supérieur de 10 % au tarif appliqué aux particuliers.

* Matériel :

- 1 table	1.30 €
- 1 chaise	0.45 €
- 1 table de brasserie + 2 bancs ou 6 chaises	4.00 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 08 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Redevance emplacements forains

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT le tarif en vigueur concernant les redevances pour emplacements forains, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, à savoir :

- Par jour d'occupation :

* *commerçants forains* :

- 56 € pour une surface inférieure ou égale à 50 m²,
- 106 € pour une surface supérieure à 50 m².

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le / 4 AVR. 2023

ID : 008-210804548-20230331-08_03_2023-DE

* *forains animant les fêtes de Warcq :*
- gratuit.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 09 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Tarifs des concessions de cimetière

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT les tarifs en vigueur concernant les concessions de cimetière, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, à savoir :

- emplacements trentenaires, en pleine terre ou avec caveau : **182 €**
- emplacements trentenaires, pour une case de 2 places, dans le columbarium : **763 €**

- emplacement d'une plaque pour inscription sur colonne : **111 €**
- emplacement trentenaire d'un caverne carré pupitre en granit rose poli avec réceptacle en polymère pouvant contenir 4 urnes : **423 €**
- emplacement trentenaire d'un caverne épure en granit rose + noir poli avec réceptacle en polymère pouvant contenir 4 urnes : **1 374 €**
- plaque pour inscription 7x28 cm, en granit noir poli, vierge de toute gravure, pour caverne et case du columbarium : **66 €**

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 10 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Tarif emplacement friterie Promenade des Pavant

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 20 mars 2023 de Monsieur Enrique GOREAU, domicilié à Charleville-Mézières, sollicitant un emplacement sur la commune, afin d'y stationner son camion friterie, chaque jour de la semaine,

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint responsable des commerces,

ÉMET un avis favorable au stationnement d'un camion friterie, chaque jour de la semaine, Promenade des Pavant, sur l'esplanade proche du bâtiment communal « Espace des Remparts », sur Warcq-centre.

DÉCIDE de fixer la redevance pour l'emplacement à la somme de 165 € par mois, à compter du 1^{er} mai 2023, révisable annuellement.

AUTORISE Monsieur le Chef du Service Comptable de Charleville-Mézières / Sedan à procéder à la mise en recouvrement.

La mise en recouvrement s'effectuera semestriellement.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 11 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Approbation devis Feu d'artifice - Fête Nationale 2023

Le Conseil Municipal,

Considérant que, comme chaque année, il y a lieu d'organiser un feu d'artifice sur la commune, à l'occasion de la Fête Nationale,

Après avoir pris connaissance de la remise de prix des Ets EURO BENGALE, Le Bochet, 08390 SAUVILLE,

Sur proposition de Madame Myriam MAHY-ROGER, Maire-Adjointe en charges des festivités,

EMET un avis favorable au devis des **Ets EURO BENGALE**, Le Bochet, 08390 SAUVILLE, émis en date du 26 janvier 2023, concernant :

- la fourniture d'un feu d'artifice, aux conditions précisées sur le descriptif, référencé M20023TF4,
- la prestation de tir pour le feu d'artifice, comprenant les frais de mise en œuvre et d'installation (montage, tir, démontage, nettoyage du site et assurance compris),

Pour un montant total **de 8 234 € TTC.**

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives et à procéder aux règlements.

En outre, le Conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous contrats relatifs aux prestations de tir de feu d'artifice, à l'occasion de la Fête Nationale, pour toute la durée du mandat.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 12 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Stade Municipal Rénovation des vestiaires avec mise aux normes P.M.R. Demande de subventions

Le Conseil Municipal,

Considérant les délibérations du Conseil municipal n° 06-06-2022 du 8 juin 2022 et n° 08-09-2022 du 28 septembre 2022 décidant d'engager des travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal, comprenant la réalisation de deux vestiaires pour joueurs et d'un vestiaire arbitre, avec douches et sanitaires, mais aussi la création d'un club house, d'un local technique et d'une réserve,

Considérant que ces travaux de rénovation répondront aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) et du S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) mais également à la classification du stade, soit la classe 6,

Considérant que le montant global de ces travaux est de l'ordre de 263 525.08 € HT soit 316 229.69 € TTC,

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire Adjoint aux Travaux,

DÉCIDE de solliciter des aides financières, au taux le plus élevé possible, auprès :

- du Département, dans le cadre du Contrat de territoire
- de la Fédération Française de Football
- et de tout autre organisme, en lien avec ce projet.

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 13 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Délibération portant rétrocession d'une concession funéraire

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur Thierry GUILIANI, domicilié à La Basse (59), concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes : concession trentenaire n° 581, acquise en date du 26/07/2005, moyennant la somme de 158 euros réglée par quittance du 16/09/2005.

Madame le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur Thierry GUILIANI, propriétaire de la concession trentenaire n° 581 du cimetière communal, depuis le 26/07/2005, dans laquelle un caveau une place a été préalablement édifié, se propose aujourd'hui de la rétrocéder gratuitement à la commune, afin que cette dernière puisse en disposer selon sa volonté, mais à la seule condition que ladite concession ne soit pas reproposée à la vente.

Par ailleurs, Madame le Maire informe qu'il est nécessaire, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2223-4, de prévoir dans le cimetière un ossuaire convenablement aménagé où les restes des personnes qui sont inhumées dans le terrain commun seraient aussitôt réinhumés à l'issue du délai de rotation, de même que les restes des personnes inhumées dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon,

La concession n° 581 rétrocédée à la Commune, pourrait donc servir à accueillir un ossuaire communal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

La concession funéraire trentenaire n° 581 située dans le cimetière communal est rétrocédée gracieusement à la Commune, à compter de ce jour.

Cette concession dans laquelle un caveau a été préalablement édifié puis laissé sur place par le concessionnaire, sera destinée à accueillir un ossuaire communal.

AUTORISE Madame le Maire à établir et à signer tout acte relatif à cette rétrocession.

Pour 14

Contre 0

Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 14 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Acquisition de parcelles Zone d'Activité économiques

Madame Delphine APPARUIT, Maire-Adjointe en charge de l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal que les parcelles de terrain renseignées au cadastre section B n°s 1199, 1201 et 1205, lieudits (respectivement) « Les Cinq Chênes » et « la Haye de Gosseval », appartenant à la SNC URANO, 3 rue François URANO, à WARCQ, forment l'assiette de la chaussée de liaison entre le giratoire de la Route de Belval et l'ex-chemin de Sury, qui porte désormais l'appellation « rue François URANO ». Afin de régulariser cette situation, Monsieur URANO, par courrier du 31 janvier 2023, a formulé son accord pour la cession au profit de la Collectivité.

Madame Delphine APPARUIT rappelle également les termes de la délibération de la Commune de WARCQ du 24 octobre 2014, qui conditionnait l'acquisition des parcelles nécessaires à la mise au gabarit de la desserte de la zone d'activités économiques, permettant ainsi une intégration dans le Domaine public. Les conditions d'acquisition étant réalisées sur la base de l'euro symbolique.

Madame Delphine APPARUIT ajoute que, par délibération également de la Commune de WARCQ du 26 septembre 2019, une mission d'études et de prestations a été confiée au Cabinet DUMAY à SEDAN, portant sur le montage du dossier d'enquête publique et le suivi administratif de l'intégration de parcelles et également le déclassement d'une partie du chemin de Sury,

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Delphine APPARUIT, Maire-Adjointe en charge de l'Urbanisme,

AUTORISE Madame le Maire,

- à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles sur la base de l'euro symbolique, auprès de l'Etude VILLEMIN - JANIK, Notaires associés à MONTHERMÉ,
- à signer également toutes pièces relatives à l'acquisition de ces parcelles et à procéder aux règlements.

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 15 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 29 novembre 2022

Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux finances, expose à l'assemblée que :

Conformément aux textes du Code Général des Impôts (article 1609 nonies C), l'attribution de compensation (AC) est la contraction entre les recettes transférées lors de l'intégration des communes dans le périmètre de la communauté d'agglomération, et les charges afférentes aux compétences transférées. Il y a donc un principe de neutralité budgétaire entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Conformément à ce même article, les charges transférées sont évaluées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), dont les comptes rendus doivent être approuvés par le Conseil communautaire et les conseils municipaux (majorité qualifiée prévue par l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales : deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population), dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par le Président.

La Commission Locale des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération s'est réunie le 29 novembre dernier et portait sur les points suivants :

- L'approbation du compte rendu de la CLECT du 21 septembre 2021,*
- La présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation,*
- Le retour sur la compétence gestion des eaux pluviales (GEPU), dont les modalités de financement ont été reconduites. Toutefois, des précisions ont été demandées sur le calcul par commune des linéaires de voirie. Compte tenu des coûts futurs anticipés, l'établissement d'une prospective pluriannuelle est demandé.*

Le compte-rendu de la CLECT du 29 novembre 2022 a été transmis par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole en date du 19 janvier 2023 et est joint en annexe de la présente délibération.

Considérant ces éléments, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte-rendu de la CLECT du 29 novembre 2022.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,


Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 16 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Création d'un merlon paysagé entre la zone d'activité économique et la zone d'habitations des Granges Pavant

Madame le Maire rapporte l'entretien avec Monsieur Pascal URANO, à l'occasion d'une réunion de la municipalité, portant sur le projet d'aménager un merlon paysagé entre la zone d'activité économique de la rue François Urano (ex-chemin de Sury) et la zone d'habitations de la Promenade des Pavant. La localisation de ce projet se situe majoritairement sur les lieudits cadastraux « La Croix du Moulin », « le Pillon » et « la Terre aux Oies ».

L'aménagement laisse présager la création d'un remblai dont la hauteur maximum, en rapport avec le terrain naturel actuel, serait de l'ordre de 23 mètres. Quelques chiffres avancés : le merlon s'étend sur 54 235 m², dont 2 466 m³ de zones humides. Les avantages avancés par le porteur du projet limiteraient les nuisances phoniques de la zone d'activité très proche, ainsi que l'autoroute A304 présente à moins de deux kilomètres. L'avantage, également décrit, renforcerait l'aspect paysager du secteur.

Le porteur du projet prévoirait d'y implanter une végétation comprenant notamment des arbres de différentes espèces (ornements, fruitiers et végétaux de type « miscanthus »), sorte de parc jardin avec des sentiers de promenade, et d'y favoriser un lieu pédagogique.

Une liaison douce serait ainsi créée afin de relier le quartier des Granges Pavant aux liaisons existantes de la Commune et éventuellement de la Commune de Belval. Le porteur de projet envisage d'aménager à ses frais, au-delà du merlon, les franchissements nécessaires du ruisseau de This pour ainsi favoriser ce transit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet un accord de principe sur le projet ainsi présenté.

Le Conseil Municipal :

- relève toutefois que le parcellaire qui supportera cet aménagement, selon les informations cadastrales 2022, n'est pas en totalité de la propriété du porteur de projet.
- Et à cet effet, charge Madame le Maire d'engager toutes les démarches relatives et désigne le Cabinet DUMAY à 08200 Sedan (déjà en charge du dossier portant sur le reclassement de parcelles en bordure du chemin de Sury, dans le domaine public), afin de s'assurer du cadrage réglementaire aux titres des codes de l'urbanisme et de l'environnement, et éventuellement d'une modification ou révision du Plan Local d'Urbanisme.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 17 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage / 4 AVR. 2023

Place de la Mairie et Rue de la République (partie 2)

Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Considérant la nécessité d'engager les travaux d'aménagement de voiries et d'enfouissement des réseaux secs dans la rue de la République, partie 2, ainsi que la Place de la Mairie,

Considérant le contrat de maîtrise d'œuvre présenté par le Cabinet VRD Conseil représenté par Monsieur Benjamin WEIRIG, 4 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERES,

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire-Adjoint aux Travaux,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché « travaux d'aménagement de voiries et d'enfouissement des réseaux secs dans la rue de la République (partie 2), et la Place de la Mairie », avec le Cabinet VRD Conseil, représenté par Monsieur Benjamin WEIRIG, 4 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERES.

Le coût prévisionnel des travaux est de 145 000 € HT.

Le taux de rémunération est fixé à 6.50 %.

Le montant de la rémunération prévisionnelle est donc de 9 425.00 € HT.

La répartition du forfait de rémunération par élément de mission est stipulée dans le contrat.

PRÉCISE que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget 2023.

Et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 18 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Subvention 2023 - Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le / 4 AVR. 2023

ID : 008-210804548-20230331-18_03_2023-DE

DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 €, au profit du Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2023.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Arnick PIERQUIN.

Délibération n° 19 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Subventions 2023 – Sociétés locales

Le Conseil Municipal,

Considérant les demandes de subventions formulées par les Présidents des associations :

- *Amicale Canine Ardennaise*
- *Belle Vue sur les Livres*
- *Centre Artistique et Culturel de Warcq*
- *Comité de jumelage de la ville de Warcq*
- *Familles Rurales de Warcq*
- *Fitness Club de Warcq*
- *Harmonie de Warcq*
- *La Joyeuse de Warcq - section Séniors*
- *La Joyeuse de Warcq - section Vétérans*
- *Les Amis du Vieux Warcq*

- *Moto-Club de Warcq « Les Sangliers »*
- *Scrabbolos*
- *Tonic Club*
- *Warcq Anim'*
- *Warcq Informations*

DÉCIDE le versement des subventions suivantes, au titre de l'exercice 2023 :

- **Amicale canine Ardennaise : 500 €**

Madame Virginie DAHLEM est écartée du vote de la subvention, compte-tenu qu'elle est membre de l'association.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

- **Belle Vue sur les Livres : 500 €**

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

- **Centre Artistique et Culturel de Warcq : 500 €**

Mesdames Myriam MAHY-ROGER et Angélique LAMOTTE sont écartées du vote de la subvention, compte-tenu qu'elles sont membres de l'association.

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

- **Comité de jumelage de la ville de Warcq : 2 000 €**

Mesdames Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT et Monsieur Martial TROYON sont écartés du vote de la subvention compte-tenu qu'ils sont membres de l'association.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

- Familles Rurales de Warcq : 2 500 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

- Fitness Club de Warcq : 2 735 €

Monsieur Philippe COTRET est écarté du vote de la subvention, compte-tenu qu'il est membre de l'association.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

- Harmonie de Warcq : 9 015 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

- La Joyeuse de Warcq - section Séniors : 4 220 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

- La Joyeuse de Warcq - section Vétérans : 500 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

- Les Amis du Vieux Warcq : 1 995 €

Madame Régine PAQUIN est écartée du vote de la subvention, compte-tenu qu'elle est membre de l'association.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

- **Moto-Club de Warcq « Les Sangliers » : 2 500 €**

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

- **Scrabbolos : 500 €**

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

- **Tonic Club : 400 €**

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

- **Warcq Anim' : 7 000 €**

Madame Virginie DAHLEM est écartée du vote de la subvention compte-tenu qu'elle occupe la fonction de Présidente de l'association, de même que Messieurs Philippe COTRET et Hubert LAMBINET qui sont membres de l'association.

Pour 11
Contre 0
Abstentions 0

- **Warcq Informations : 10 000 €**

Madame Régine PAQUIN est écartée du vote de la subvention compte-tenu qu'elle occupe la fonction de Présidente de l'association, de même que Madame Myriam MAHY-ROGER et Messieurs Jean-François GOSSET et Martial TROYON qui sont membres de l'association.

Pour 10
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARQC,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 20 - 03 - 2023

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Marie-Annick PIERQUIN, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Madame Angélique LAMOTTE, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Virginie DAHLEM

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 11

Date de la convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : / 4 AVR. 2023

Comité de Jumelage de la Ville de Warcq Subvention exceptionnelle 2023

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par le Président de l'association « Comité de Jumelage de la Ville de Warcq »,

DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 €, au profit de l'association, au titre de l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le **4 AVR. 2023**

ID : 008-210804548-20230331-20_03_2023-DE

Mesdames Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT et Monsieur Martial TROYON
sont écartés du vote de la subvention compte-tenu qu'ils sont membres de l'association.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Dans le cadre du vote des taux des impôts directs locaux, pour l'année 2023, Monsieur Jean-François GOSSET, Maire-Adjoint aux finances, annonce aux conseillers présents, que la Municipalité propose, cette année, d'appliquer une hausse de 5 %. Afin de ne pas infliger une trop forte hausse aux habitants, une première hausse de 5 % serait appliquée cette année, puis une seconde, très probablement, de 5 % également, en 2024. Cette décision d'augmenter les impôts a été mûrement réfléchie. Elle permettra ainsi de faire face à des dépenses de fonctionnement non maîtrisées à ce jour, comme notamment la hausse des prix de l'énergie, à laquelle la commune doit faire face. En effet, au 31/12/22, la commune a enregistré un résultat déficitaire en Fonctionnement (- 25 769 €) ; il ne faudrait donc pas que cela se reproduise de nouveau. Monsieur GOSSET ajoute que pour pouvoir faire de nouveaux investissements, la Commune a également besoin de dégager une capacité d'autofinancement. Pour pouvoir redonner un élan au fonds d'investissements, il faut nécessairement, en parallèle, augmenter les recettes. Il faut savoir qu'une augmentation de 5 points représente environ 40 000 € de recettes supplémentaires pour la collectivité. Monsieur Philippe SACREZ rebondit sur le fait que la commune dispose toujours d'un matelas de fonctionnement pour subvenir à ses besoins. Madame le Maire rappelle, néanmoins, que la commune n'a pas augmenté ses impôts depuis 9 ans (2014). Monsieur Jean-François GOSSET ajoute qu'il semble nécessaire d'anticiper le retour de la TVA ainsi que le recouvrement des subventions, sur n+1, pour faciliter le financement d'opérations nouvelles.

Madame Corinne DAUCHY souhaite savoir quelles sont les principales dépenses énergétiques auxquelles la Commune doit faire face. Monsieur GOSSET l'informe que la salle de sports, notamment, coûte très cher à la commune. Il signale cependant, que la température a été baissée volontairement, afin de faire face à ces augmentations. Monsieur Jean-Luc FLAHAUT ajoute que la Municipalité travaille actuellement à faire réduire les coûts d'électricité et de chauffage liés aux bâtiments communaux. Le système de chauffage a été modifié récemment, afin de pouvoir être contrôlé à distance, via smartphone. Certaines associations ont d'ailleurs dû s'adapter, comme le Fitness Club, qui a supprimé ses cours de Yoga, en période hivernale, en raison d'une température insuffisante pour ce type d'activité. Monsieur FLAHAUT ajoute que des travaux sont réalisés progressivement, en régie, par ses agents, afin de remplacer les systèmes jugés « énergivores » par des installations plus économiques. Monsieur GOSSET signale également que le chauffage de l'école maternelle de la Bellevue du Nord fait actuellement l'objet d'une étude. Il sera peut-être nécessaire de procéder à des travaux pour abaisser le niveau des plafonds du bâtiment, avant de remplacer l'actuelle chaudière au fuel qui s'avère très coûteuse.

Concernant le budget primitif 2023, Monsieur Jean-François GOSSET dresse un état des opérations nouvelles programmées par la Municipalité. Les travaux projetés sont principalement : des réajustements financiers des opérations en cours (Rue de République, Chemin du Château d'eau, tourne-à-gauche Boulevard Lucien Pierquin et vestiaires du Stade), des travaux de réhabilitation et de toiture de l'Espace Guillois, l'achat d'un nouveau columbarium, l'installation de deux réserves incendie sur les secteurs

de la Praële et de la Croix du Moulin. Le montant de ces nouvelles opérations est estimé à 390 205 €, contrairement à l'exercice précédent où les investissements s'élevaient à 770 000 €.

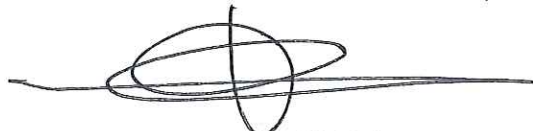
Concernant les subventions attribuées aux associations locales, Madame Corinne DAUCHY estime que les associations pourraient organiser davantage d'actions pour s'autosuffire. Madame le Maire souligne que la Municipalité a fait le choix de ne pas toucher aux subventions des associations car ces dernières sont là pour faire vivre la Commune. Les montants appliqués l'an dernier ont été maintenus.

Avant de clore la séance, Madame le Maire fait part de certaines informations aux conseillers :

- Le marché d'entretien des espaces verts pour les années 2023-2024 a été attribué aux Ets GERARDIN, pour un montant de 17 496 € TTC / an.
- Le marché portant sur la réhabilitation des vestiaires du Stade a également été attribué aux différentes entreprise (16 lots) pour un montant de 317 000 € TTC.
- Le repas des anciens qui s'est tenu le 19 mars dernier, s'est très bien passé.
- Une délégation Warcquine guidée par le Comité de Jumelage s'est déplacée à Baumholder, le 25 mars, à l'occasion du Lapin de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

La secrétaire de séance,



Virginie DAHLEM



Le Maire de WARCQ,



Marie-Annick PIERQUIN.

